

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 10 février 2026, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **23 février 2026** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 50

Nombre de conseillers absents à la séance : 3

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Charly DELAMAIDE, Yves ALEXANDRE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Christian FRICOT, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Stéphane FRECHOU (représenté par Mireille LABORIE), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Christian FRICOT), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Daniel FLORY (représenté par Bernadette GINEZ), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), David LOPEZ (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Hubert BONHOMMET, Chloé MOLES, Maxime MURATET

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2026_048 : URBANISME ET HABITAT / MOTION DE SOUTIEN AU PROJET DE "MAISON DU CANTAL" PORTÉ PAR LE COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DES FROMAGES **Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER**

Le Comité Interprofessionnel des Fromage (CIF) projette de créer une « Maison du Cantal » dont les principaux objectifs seraient :

- l'ouverture de la structure vers l'extérieur, vers le grand public avec un site touristique (visite, dégustation, vente...) permettant aux acteurs de la filière d'avoir un lieu visible et accessible ;
- le développement de partenariats avec d'autres structures (enseignement, recherche, laboratoires, appuis techniques...) sous plusieurs formes : cohabitation sur un même lieu, utilisation ponctuelle et approfondi de la partie tourisme, mutualisation possible de salles de réunion, locaux techniques... ;
- des locaux fonctionnels pour l'équipe technique et administrative du CIF (bureaux, locaux techniques, réserves, archives) qui permettraient également la gestion de la totalité de l'espace, notamment la partie touristique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux compétences et modalités d'action des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu les axes du Projet de Territoire 2021/2026 d'Aurillac Agglomération en matière de

développement économique, d'attractivité touristique et de valorisation des productions locales ;

Vu le projet de « Maison du Cantal » porté par le Comité Interprofessionnel du Fromage (CIF), visant à créer un équipement structurant dédié à la promotion du fromage AOP Cantal, à la valorisation de l'ensemble de la filière et au développement de nouvelles actions d'animation, de médiation et de découverte gastronomique ;

Considérant que le fromage AOP Cantal, produit emblématique du territoire, constitue un élément majeur de l'identité locale, de l'économie agricole et agroalimentaire, ainsi que de l'image touristique du département ;

Considérant que la création d'une « Maison du Cantal » contribuerait :

- à renforcer la notoriété de l'AOP Cantal ;
- à soutenir la filière fromagère et la diversité des exploitations agricoles ;
- à proposer un équipement répondant aux attentes des habitants, visiteurs et acteurs économiques ;
- à stimuler l'attractivité touristique, culturelle et économique du territoire ;

Considérant que ce projet s'inscrit pleinement dans les axes stratégiques d'Aurillac Agglomération en matière de développement territorial et de soutien aux productions locales d'excellence ;

Considérant que ce projet porte aujourd'hui sur la transformation d'un ancien corps de ferme situé sur la Commune d'Arpajon-sur-Cère, situé en Zone Agricole du PLUi-H ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'apporter son soutien au projet de « Maison du Cantal » porté par le Comité Interprofessionnel des Fromages ;
- d'affirmer l'intérêt pour le territoire d'un tel équipement, vecteur de valorisation de la filière fromagère et de rayonnement ;
- de s'engager, en conséquence, à accompagner et soutenir ce projet dans le cadre des réflexions menées pour la révision générale du PLUi-H en cours, afin de contribuer à la réalisation de la « Maison du Cantal » portée par le CIF ;
- d'autoriser Monsieur le Président à notifier la présente motion de soutien au Comité Interprofessionnel des Fromages, ainsi qu'à tout partenaire institutionnel concerné, et à engager, si nécessaire, toute autre démarche de collaboration ou d'accompagnement dans le respect des compétences communautaires.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de séance,

Christian POULHES.